



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 029-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2021.RRGR.54

Déposée le : 09.03.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : von Greyerz (Bern, PS) (porte-parole)
Linder (Bern, Les Verts)
Zimmerli (Bern, PLR)
Streit-Stettler (Bern, PEV)

Cosignataires : 1

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 982/2021 du 25 août 2021
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption sous forme de postulat**

Pour un système d'encouragement transparent et durable des orchestres professionnels

Le Conseil-exécutif est chargé d'élaborer en partenariat avec les parties concernées un nouveau système de subventionnement, moderne, qui se fonde sur des critères clairement définis, qui soit plus flexible et qui réponde aux besoins des orchestres professionnels.

Développement :

Pour pouvoir avoir du succès sur les scènes nationales et internationales, les orchestres professionnels doivent, en règle générale, planifier leurs engagements au minimum deux ans à l'avance. Compte tenu de cet horizon de planification à long terme, ils doivent pouvoir compter sur des financements stables s'étalant sur plusieurs années. Sur la base de la loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) de 2012, le soutien des orchestres professionnels s'articule autour de différents subventionnements et systèmes de financement. Certains orchestres ont des accords tripartites de financement sur quatre ans ; d'autres doivent demander chaque année une nouvelle aide à leur commune ou au canton. Le type et la hauteur du soutien apporté aux orchestres en place se fondent principalement sur des raisons historiques et n'ont guère changé depuis l'entrée en vigueur de la LEAC. Le manque de clarté des critères d'évaluation complique l'accès à ces aides, si bien qu'il est pratiquement impossible pour les nouveaux orchestres professionnels d'obtenir l'assurance d'un financement sur plusieurs années. Pour éviter que de brillants orchestres internationaux innovants du canton ne soient freinés dans leur travail et leur développement par une pratique de subventionnement dépassée et dans un souci d'équité, l'avantage historique dont bénéficient certains orchestres doit être remis en question. D'éventuelles hausses du budget devront également être prises en compte pour la mise en œuvre d'un tel nouveau modèle de soutien.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion relève de la compétence exclusive du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Le Conseil-exécutif dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

Le canton de Berne dispose d'une variété d'orchestres avec différents ensembles de portée nationale et internationale. Un grand nombre d'orchestres professionnels est soutenu, en raison de leur qualité, par des subventions substantielles. Alors que certains sont aidés en tant qu'institutions culturelles d'importance régionale par le biais de contrats de prestations financés sur quatre ans conjointement par la ville, le canton et les communes de la région et disposent ainsi d'une sécurité de plusieurs années en termes de planification, d'autres reçoivent de la part de la commune-siège et du canton des subventions de projets pour leurs concerts programmés, qui doivent eux faire l'objet d'une nouvelle demande pour chaque projet. La manière de décider quel orchestre bénéficie de quelle mesure de soutien est notamment le résultat d'un processus historique. Dès lors, comme le relèvent les motionnaires, il existe une certaine inégalité. Le problème est visible en particulier dans la Ville de Berne, où la concurrence entre les orchestres professionnels est forte. Ces dernières années, de nouvelles formations se sont créées, qui revendiquent une certaine sécurité de planification et des subventions croissantes pour pouvoir entreprendre et développer leurs activités.

La nécessité d'agir a été constatée il y a quelque temps déjà. Les services culturels de la Ville et du canton de Berne ont examiné en 2018 et en 2019 l'introduction d'un nouveau modèle d'encouragement des orchestres sur la base du « modèle bâlois », un instrument de soutien développé par le canton de Bâle-Ville. En raison d'obstacles organisationnels et juridiques, cette démarche a provisoirement été abandonnée. En 2020, les travaux pour développer un nouveau modèle d'encouragement adapté ont repris. Il s'agit d'évaluer un soutien pour les orchestres qui permette à la fois de la flexibilité et de la concurrence dans le cadre des subventions de projet et une meilleure sécurité de planification pour les orchestres (p. ex. au moyen de mises au concours, d'un examen et d'une recommandation de la part d'un jury commun, sur la base de directives et de critères clairs ou au moyen de périodes de soutien uniques, mais plus longues). Cela présuppose que les ensembles sont prêts à prendre des risques. Jusqu'ici, l'encouragement des orchestres donnait plutôt de l'importance à la stabilité et conférait donc une certaine sécurité aux ensembles. Or, le modèle en discussion serait bien plus dynamique, ce qui pourrait impliquer des subventions très fluctuantes pour les orchestres (traditionnels et nouveaux).

Le modèle d'encouragement, actuellement discuté avec les responsables de la Ville de Berne, doit dans un deuxième temps être examiné quant à son applicabilité dans tout le canton, en prenant en compte les communes-sièges et les orchestres concernés. Il est déterminant de parvenir à mettre à disposition, avec tous les partenaires financiers, un nouveau modèle d'encouragement qui puisse tenir compte des besoins des orchestres et apporter les améliorations souhaitées. En outre, il convient d'examiner si l'accent peut être mis sur la meilleure adaptation possible des formes de soutien existantes. En raison de la situation financière difficile du canton, la mise au point d'un nouveau modèle d'encouragement des orchestres ne peut en principe s'effectuer que dans la limite des moyens disponibles.

Le Conseil-exécutif approuve l'examen de la pratique actuelle en matière d'encouragement des orchestres et demande au Grand Conseil d'adopter la motion sous forme de postulat.

Destinataire
– Grand Conseil